



Secrétariat de l'ALÉNA section canadienne

Rapport ministériel sur le rendement

Période se terminant le 31 mars 2006

L'honorable David Emerson
Ministre du Commerce international

Table des matières

SECTION 1 – VUE D'ENSEMBLE

1.1	Message du ministre	1
1.2	Déclaration de la direction	2
1.3	Renseignements d'ordre général	3
1.3.1	Raison d'être.....	3
1.3.2	Organisations associées	3
1.3.3	Risques et défis	4
1.3.3.1	Caractère tripartite du Secrétariat de l'ALÉNA	4
1.3.3.2	Maintien de la capacité de l'organisme.....	4
1.3.4	Ressources financières	5
1.3.5	Ressources humaines	5
1.4	Rendement global de l'organisme	5
1.5	Importance des priorités de l'organisme pour la population canadienne	6

SECTION 2 – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

2.1	Engagements relatifs aux plans et aux priorités	7
2.2	Stratégie de mesure du rendement.....	8
2.3	Réalisations.....	9
2.3.1	Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités	10
2.3.2	Procédure administrative impartiale et équitable	11
2.3.3	Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale....	11
2.3.4	Service d'excellente qualité	12
2.3.5	Transparence et responsabilité.....	12
2.3.6	Efficacité opérationnelle.....	13
2.4	Rendement financier.....	14

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

3.1	Aperçu.....	17
3.2	Qui sommes-nous?	17
3.3	Où sommes-nous?	18
3.4	Comment sommes-nous organisés?.....	18
3.5	Rôles... ..	18
3.6	Politiques sur les voyages	18
3.7	Tableau des responsabilités.....	19

ANNEXE A – Mandat du Secrétariat de l'ALÉNA	20
---	----

ANNEXE B – Principes directeurs.....	21
--------------------------------------	----

ANNEXE C – États financiers	22
-----------------------------------	----

COMMENT NOUS JOINDRE.....	34
---------------------------	----

SECTION 1 – VUE D'ENSEMBLE

1.1 Message du ministre

Le commerce international constitue le moteur de l'économie canadienne et, au cours des douze dernières années, l'ALÉNA a facilité notre croissance économique et notre prospérité. Nous avons assisté à une augmentation spectaculaire de nos exportations vers les États-Unis et le Mexique. En effet, de 1990 à 2005, les exportations canadiennes de marchandises à destination des États-Unis ont progressé à un taux annuel composé de 8,2 p. 100. Pour leur part, les échanges bilatéraux avec le Mexique ont atteint 17,8 milliards de dollars en 2005, faisant de ce pays la cinquième destination d'exportation en importance du Canada et notre troisième source d'importation à l'échelle mondiale.

Nous ne pouvons cependant pas nous contenter de nos réalisations passées. L'émergence de nouveaux acteurs économiques a transformé la dynamique des échanges internationaux et pose de nouveaux défis au maintien de la prospérité nord-américaine. Ce nouvel environnement économique mondial nous force à accroître continuellement la compétitivité nord-américaine. Cette dernière constitue en outre la plate-forme dont se servent les entreprises canadiennes pour prendre part aux chaînes de valeur mondiales et pour tirer profit des débouchés internationaux.

Lors de la rencontre que j'ai eue avec mes homologues de l'ALÉNA, le 24 mars 2006, on s'est penché sur les actions à entreprendre conjointement avec nos partenaires de l'ALÉNA afin de renforcer la compétitivité nord-américaine. Il est désormais clair que des chaînes intégrées d'approvisionnement en Amérique du Nord sont bien avancées, et ce dans plusieurs domaines. Mais il est clair aussi que des entraves non nécessaires au commerce continuent à perdurer. Les gouvernements de l'ALÉNA peuvent collaborer sur plusieurs de ces enjeux. Nous pouvons, par exemple, développer des réglementations et des standards plus compatibles, ainsi que des régimes en matière d'investissement qui permettront des interactions commerciales propices à des partenariats plus forts. Nous pouvons aussi faire plus afin d'assurer que les points de passage frontaliers, portuaires et aériens, supportent efficacement les échanges commerciaux tout en renforçant la protection quant au terrorisme et à la criminalité. Tel qu'il a été communément agréé, nous pouvons aussi collaborer davantage afin de mieux placer d'autres initiatives commerciales bilatérales par rapport à la plate-forme de l'ALÉNA.

L'expérience nous a appris qu'en collaborant, les pays de l'Amérique du Nord peuvent créer des conditions favorables pour que leurs industries fonctionnent efficacement et pour que leurs citoyens profitent d'avantages significatifs. En tant que ministre du Commerce international, je suis déterminé à poursuivre ces efforts afin que le Canada demeure l'une des nations les plus prospères sur la scène internationale, et ce, pour les générations à venir.

L'honorable David Emerson
Ministre du Commerce international

1.2 Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2005-2006 du Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du SCT;
- Il repose sur l'architecture des activités de programme approuvée du ministère figurant dans la SGRR;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et des autorisations qui lui sont confiées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada dans le RMR.

François Raynauld, Ph.D.
Secrétaire
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne

Date

1.3 Renseignements d'ordre général

1.3.1 Raison d'être

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a pour objectif fondamental d'assurer un service impartial et indépendant de haute qualité dans l'administration des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain relatives au règlement des différends, afin que toutes les parties prenantes puissent continuer de profiter des avantages que procure le libre-échange.

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme autonome créé en 1994 en vertu d'une loi du Parlement (*Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*). Un organe administratif du même genre (le Secrétariat binational) avait été institué dans l'Accord de libre-échange (ALÉ) conclu entre le Canada et les États-Unis (voir le mandat du Secrétariat de l'ALÉNA à l'annexe A).

La Section canadienne rend des comptes au Parlement, en raison de sa responsabilité financière, par l'intermédiaire du ministre du Commerce international (voir la section 3.7 – Tableau des responsabilités).

1.3.2 Organisations associées

Le Secrétariat de l'ALÉNA se compose des sections nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique. Conformément à l'article 1908 de l'ALÉNA, les sections nationales intéressées « assureront conjointement le soutien administratif des groupes spéciaux ou comités ». Donc, pour que la Section canadienne soit vraiment efficace, il est essentiel qu'elle entretienne de bonnes relations avec ses pendants étasunien et mexicain.

De plus, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA n'est qu'une des nombreuses organisations des pays signataires qui interviennent dans les affaires liées au commerce international. Sans lien de dépendance avec les autres institutions provinciales et fédérales, ce n'est que par la collaboration qu'elle peut atteindre son résultat stratégique. Ainsi, aux fins de l'exécution de son mandat, le Secrétariat de l'ALÉNA a des relations directes avec :

- les Affaires étrangères et Commerce international Canada;
- l'Agence des services frontaliers du Canada;
- le Tribunal canadien du commerce extérieur;
- les personnes inscrites au tableau de service (liste d'experts en droit commercial international désignés par les gouvernements signataires de l'ALÉNA comme membres des groupes spéciaux chargés du règlement des différends);

- les membres des groupes spéciaux (arbitres des différends, affectés au cas par cas par les gouvernements en cause);
- les conseillers juridiques des parties aux différends et les autorités chargées des enquêtes (organismes gouvernementaux dont les décisions font l'objet d'un examen par les groupes spéciaux binationaux);
- les représentants des gouvernements signataires de l'ALÉNA;
- les organismes centraux et d'autres ministères et agences;
- les universitaires;
- la population en général.

1.3.3 Risques et défis

Voici d'importants éléments contextuels qui peuvent nuire à la planification et à la définition des priorités de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA :

1.3.3.1 Caractère tripartite du Secrétariat de l'ALÉNA

Le Secrétariat de l'ALÉNA fonctionne dans un cadre social où coexistent des traditions juridiques, linguistiques, commerciales et culturelles différentes. La gestion de la participation canadienne aux activités de cet organisme trinational doit se faire selon les politiques et les pratiques du gouvernement du Canada, tout en s'harmonisant avec les pratiques administratives de ses partenaires étasunien et mexicain. Les nouvelles initiatives, par exemple Gouvernement en direct, exigent souvent des consultations et des négociations poussées avant d'être mises en œuvre, car les trois sections du Secrétariat de l'ALÉNA doivent arriver à un accord.

1.3.3.2 Maintien de la capacité de l'organisme

Le succès du Secrétariat de l'ALÉNA et la crédibilité de ce dernier en tant que tribunal indépendant dépendent en grande partie de l'expertise, du professionnalisme et de la compétence de son personnel. Depuis quelques années, les agents et les cadres sont tenus de suivre une formation de base, afin d'avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution de leurs fonctions, car les services offerts augmentent. Le peu de mutations latérales et de promotions disponibles continue cependant de compliquer les choses quand vient le temps de conserver le personnel clé.

1.3.4 Ressources financières (en milliers de dollars)

2005-2006 Dépenses prévues	2005-2006 Dépenses totales autorisées	2005-2006 Dépenses réelles
2 956	2 934	2 003

1.3.5 Ressources humaines

2005-2006 Prévu	2005-2006 Réel	2005-2006 Écart
14 ETP	12 ETP	-2 ETP

1.4 Rendement global de l'organisme

Dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'est fixé six objectifs, dont la réalisation lui permettrait de cerner et d'améliorer la prestation de ses services (voir les sections 2.3.1 à 2.3.6). Dans l'ensemble, tous ces objectifs ont été atteints, mais le changement de personnel et nos ressources humaines limitées ne nous ont pas permis d'aller jusqu'au bout. La mise en œuvre de la norme ISO 9001 (2000) en a particulièrement souffert : elle devait être terminée le 31 mars 2005, mais on a dû reporter le tout à décembre 2006. En dépit des difficultés rencontrées, les résultats sont bons et nous avons tiré des enseignements pour ce qui est de la planification de projets et de l'affectation des ressources. Le tableau 1 donne un aperçu des résultats atteints durant l'année visée par le présent rapport.

Tableau 1 – Sommaire du rendement

Résultat stratégique	Priorités	Type de priorité	Dépenses prévues	Dépenses réelles ¹	Résultats ²
Un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA ainsi qu'aux	Soutien aux groupes spéciaux et aux comités	Courante	650 000 \$	400 000 \$	Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités / atteint ³
	Procédure administrative impartiale et équitable	Courante	599 000 \$	315 000 \$	Procédure administrative impartiale et équitable, propre à assurer l'intégrité du mécanisme de règlement des différends prévu à l'ALÉNA / atteint ³
	Collaboration nationale et internationale	Courante / Nouvelle	66 000\$	33 000 \$	Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale / atteint
	Transparence et responsabilité	Courante / Nouvelle	122 000 \$	100 000\$	Culture organisationnelle propre à favoriser la transparence des processus de gestion / atteint

Résultat stratégique	Priorités	Type de priorité	Dépenses prévues	Dépenses réelles ¹	Résultats ²
entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada.	Efficacité opérationnelle	Courante / Nouvelle	736 000 \$	620 000 \$	Ordonnancement des audiences des groupes spéciaux, des conférences téléphoniques et des séances de conseils sur la procédure / atteint ³ Mise en application de la norme ISO 9001 (2000) / atteint en partie
	Service de qualité	Courante / Nouvelle	783 000 \$	535 000 \$	Maintien de services administratifs de la plus haute qualité quant au règlement des différends / atteint ³

1 Le coût comprend les dépenses de programme ainsi que les traitements et les avantages sociaux.

2 Voir la section 2.2 (Stratégie de mesure du rendement) et la section 2.3 (Réalizations).

3 Chaque affaire résolue fait l'objet d'une enquête sur la qualité du service. Étant donné que le Canada n'a institué aucun groupe spécial durant l'année visée par le présent rapport, il n'y a pas eu d'enquête. Les résultats présentés traduisent les opinions exprimées sur les programmes et les services par les employés à l'occasion de réunions de gestion ordinaires ou d'autres réunions importantes de planification stratégique.

1.5 Importance des priorités de l'organisme pour la population canadienne

L'accès aux marchés, entre autres ceux des pays signataires de l'ALÉNA, détermine le degré de croissance et la prospérité économique du Canada. Par conséquent, la politique étrangère canadienne présente les mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux à l'aide de règles établies, comme un volet essentiel de la politique et des relations commerciales du Canada. Le Secrétariat de l'ALÉNA gère de tels différends au moyen de règles précises et justes. Ainsi, l'activité du Secrétariat de l'ALÉNA sert l'intérêt public, car elle assure une gestion rapide, impartiale et peu coûteuse des différends commerciaux. De ce fait, les exportateurs, les importateurs, les producteurs et les investisseurs canadiens dans le domaine des biens et des services profitent personnellement d'un cadre opérationnel plus juste et plus prévisible.

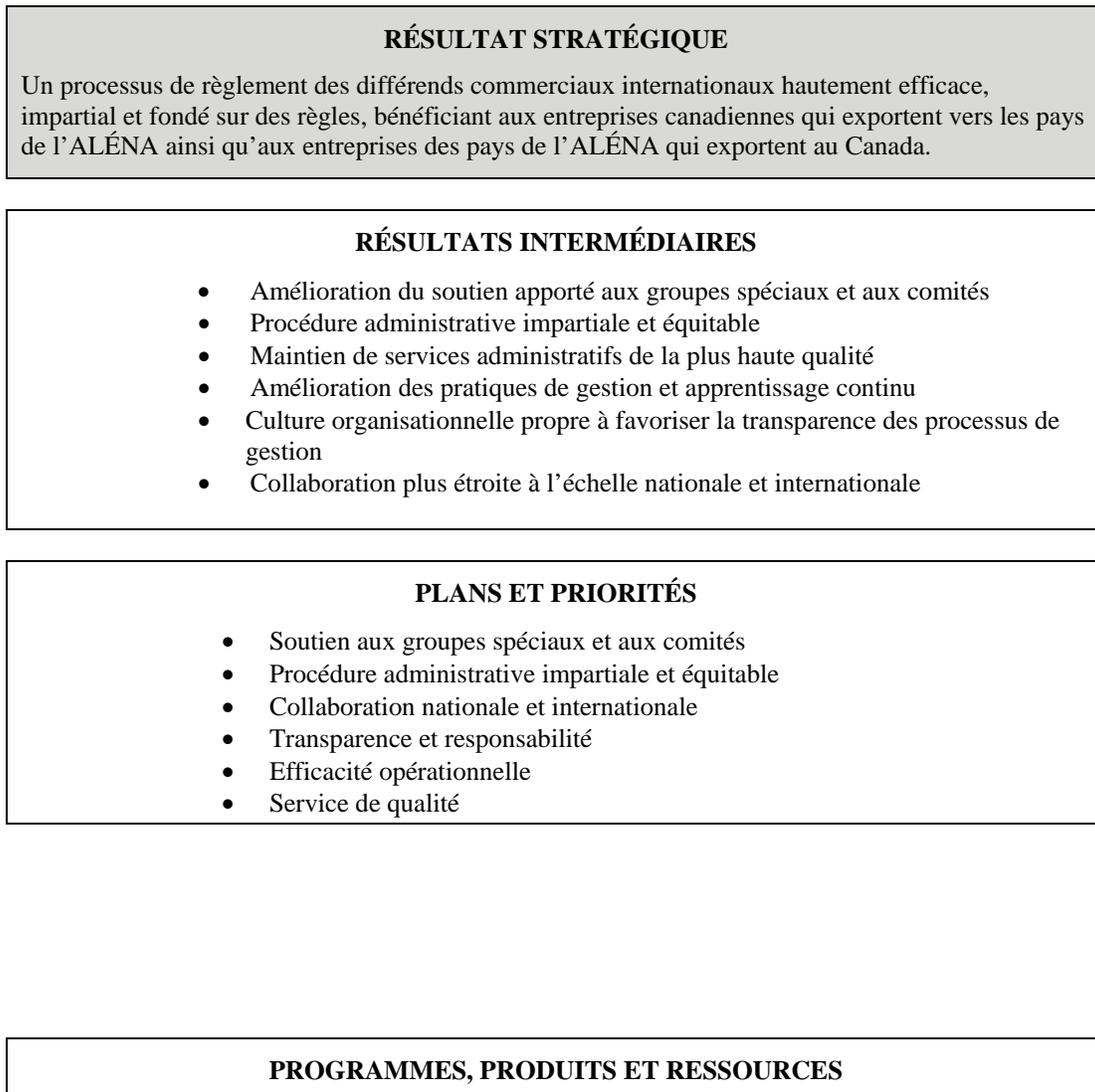
SECTION 2 – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

2.1 Engagements relatifs aux plans et aux priorités

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA ne vise qu'un seul résultat stratégique et a deux activités de programme : la gestion des différends commerciaux internationaux et les services organisationnels. Son résultat stratégique est directement lié à l'un des résultats visés par le gouvernement du Canada, soit **un partenariat nord-américain fort et mutuellement avantageux**.

Le schéma logique qui suit montre les rapports entre les activités de la Section canadienne et l'atteinte de son résultat stratégique. Il illustre la façon dont les ressources et les activités sont liées aux produits et aux résultats escomptés, ainsi qu'aux résultats intermédiaires et au résultat final.

Tableau 2 – Schéma logique



Programme	Produits	Dépenses réelles (en milliers de dollars)	Ressources humaines ETP
Administration du règlement des différends	<ul style="list-style-type: none"> • Administration de 17 causes portées devant un groupe spécial • Administration de deux causes portées devant un comité de contestation extraordinaire • Publication de 11 décisions de groupes spéciaux • Conseils et orientation en matière de procédure • Systèmes, politiques et procédures • Services de gestion de l'information 	2 003	12

2.2 Stratégie de mesure du rendement

À la fin de chaque examen effectué par un groupe spécial, la Section canadienne demande aux clients (membres du groupe spécial, adjoints et conseillers juridiques) de remplir un questionnaire de suivi afin d'évaluer la satisfaction à l'égard de ses services. Les aspects les plus importants à évaluer sont :

- l'exactitude, l'utilité et la qualité de l'information reçue;
- le caractère non biaisé de l'information;
- les conseils donnés par les cadres supérieurs quant aux mécanismes de règlement des différends, aux règles de procédure et au code de conduite;
- la disponibilité du personnel;
- l'autonomie;
- l'ordonnancement des audiences et des réunions des groupes spéciaux et des conférences téléphoniques.

Cette rétroaction permet à la Section canadienne d'évaluer ses services sur une base continue et de maintenir des normes élevées. Malheureusement, comme il n'y a pas eu de groupe spécial au Canada pendant l'année visée par le présent rapport, nous n'avons pas pu faire enquête sur la satisfaction de la clientèle.

La Section canadienne demande également à ses employés de lui faire part de leurs observations sur ses programmes et ses activités à l'occasion des réunions de gestion ordinaires et d'autres réunions importantes de planification stratégique.

Enfin, la Section canadienne adhère à une stricte déontologie par respect pour l'intérêt public, comme le prouvent ses principes directeurs (voir l'annexe B).

2.3 Réalisations

Pendant la période 2005-2006, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a administré en tout 19 causes portées devant un groupe spécial (dont deux portées devant un comité de contestation extraordinaire), et elle a publié 11 décisions. Deux affaires ont été abandonnées, en accord avec les parties, cinq ont été réglées et les autres étaient en cours le 31 mars 2006. L'état d'avancement de ces causes est affiché sur le site Web du Secrétariat de l'ALÉNA [<http://www.nafta-sec-alena.org>].

Sommaire 2005-2006

Affaires abandonnées	2
Affaires résolues	5
Décisions publiées	11
Affaires traitées durant l'année visée par le présent rapport	19

Voici la liste des examens effectués par des groupes spéciaux durant l'année visée par le présent rapport :

- Magnésium pur en provenance du Canada (résultat final du réexamen d'ensemble de l'ordonnance en matière de droit antidumping) - USA-CDA-2000-1904-09;
- Produits d'acier plat au carbone en provenance du Canada (examens quinquennaux des ordonnances en matière de droits compensateurs et de droits antidumping) - USA-CDA-2000-1904-11;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (dumping) – USA-CDA-2002-1904-02;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (droits compensateurs) - USA-CDA-2002-1904-03;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (risque de dommage sensible) - USA-CDA-2002-1904-07;
- Fils machine en acier au carbone et certains fils machine en acier allié en provenance du Canada (dommage) - USA-CDA-2002-1904-09;
- Magnésium allié en provenance du Canada (droits compensateurs – examen concernant un nouvel exportateur) - USA-CDA-2003-1904-02;
- Blé dur et blé de force roux de printemps en provenance du Canada (droits compensateurs) - USA-CDA-2003-1904-05;
- Blé de force roux en provenance du Canada (dommage) - USA-CDA-2003-1904-06
- Magnésium en provenance du Canada (examens quinquennaux des ordonnances en matière de droits compensateurs et de droits antidumping) - USA-CDA-2004-1904-01;
- Fils machine en acier au carbone et certains fils machine en acier allié en provenance du Canada (résultats finals de la révision administrative relative à l'ordonnance en matière de droits antidumping) - USA-CDA-2004-1904-02;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (résultats finals de la révision administrative relative aux droits compensateurs et annulation de certains examens individuels d'entreprises) - USA-CDA-2005-1904-01;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (décision en vertu de la section 129(a)(4) du *Uruguay Round Agreements Act*) - USA-CDA-2005-1904-03;

- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (décision relative aux droits antidumping en vertu de la section 129 du *Uruguay Round Agreements Act*) - USA-CDA-2005-1904-04;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (résultats finals de la révision administrative relative aux droits antidumping) – USA-CDA-2006-1904-01;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (résultats finals de la révision administrative relative aux droits compensateurs) – USA-CDA-2006-1904-02;
- Fils machine en acier au carbone et certains fils machine en acier allié en provenance du Canada (résultats finals de la révision administrative relative aux droits antidumping) - USA-CDA-2006-1904-04;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (contestation extraordinaire) - ECC-2004-1904-01USA;
- Certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (contestation extraordinaire) - ECC-2006-1904-01USA.

En outre, pendant la période visée, la Section canadienne a fourni les services suivants : traduction, distribution des documents, tenue de dossiers, conservation et distribution des dossiers des affaires résolues (examens effectués par des groupes spéciaux). Elle s'est également occupée de l'organisation matérielle des réunions et des audiences des groupes spéciaux, elle a fourni des services administratifs et comptables et elle a dispensé des conseils sur les règles de procédure et le code de conduite aux conseillers juridiques des parties, aux membres des groupes spéciaux et à leurs adjoints.

2.3.1 Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités

L'activité principale de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA consiste à gérer les différends commerciaux d'une manière rapide, de façon équitable et avec efficacité, et ce, de façon comparable à celle effectuée par d'autres greffes de cours supérieures au Canada. Les tâches principales consistent à gérer les dossiers et à assurer le soutien administratif, technique et logistique des groupes spéciaux et des comités.

À cette fin, la Section canadienne :

- a planifié et coordonné les activités voulues pour apporter un soutien logistique à tous les groupes spéciaux et comités;
- a effectué des recherches relatives aux requêtes, réponses et ordonnances à l'intention des groupes spéciaux et des comités;
- a continué à faire des recherches et des analyses se rapportant aux mécanismes de règlement des différends commerciaux afin d'étayer toutes les étapes du mécanisme, de l'enquête à l'examen par un groupe spécial binational (pour affichage éventuel dans le site Web du Secrétariat).

2.3.2 Procédure administrative impartiale et équitable

Pour assurer sa propre efficacité, le Secrétariat de l'ALÉNA doit être indépendant des gouvernements des trois pays parties à l'Accord. C'est grâce à cette indépendance qu'il peut offrir des conseils non partisans sur la procédure et un soutien administratif équitable aux participants et aux groupes d'experts qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis.

À cette fin, la Section canadienne :

- a offert des conseils de procédure et des services administratifs justes et équitables basés sur les principes de droit et la réglementation applicables aux délibérations;
- a tenu un registre de type judiciaire aux fins de l'enregistrement et du traitement des documents versés aux dossiers examinés par les groupes spéciaux.

2.3.3 Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale

Pour s'acquitter de son mandat, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA doit impérativement collaborer avec les autres sections nationales, c'est-à-dire participer à l'administration conjointe aux groupes spéciaux et concevoir en collaboration des politiques et des programmes visant à faciliter le fonctionnement du mécanisme de règlement des différends.

À cette fin, la Section canadienne :

- a assuré avec la Section nationale des États-Unis l'administration conjointe de plusieurs groupes spéciaux (voir la section 2.3); de nouveau cette année, l'attention a portée sur les différends concernant le bois d'œuvre : sur les neuf dossiers en cours, trois remontent à 2002. Ces différends continuent de susciter beaucoup d'intérêt au Canada. Alors que les deux gouvernements ont parachevé une entente globale, les procédures en cours seront bientôt définitivement arrêtées;
- a collaboré avec le Comité consultatif des différends commerciaux privés chargé du règlement extrajudiciaire des différends pour intégrer le site du Comité au site Web trilatéral de l'ALÉNA;
- a continué de prendre part aux délibérations du Groupe de travail sur les questions relatives au chapitre 19 de l'ALÉNA, lequel est composé de représentants des parties à l'Accord, des autorités chargées des enquêtes et de représentants des trois sections nationales. Les travaux visent à améliorer les mécanismes de règlement des différends.

2.3.4 Service d'excellente qualité

Les réalisations sont axées sur l'application des nouvelles technologies de l'information, afin de mettre au point et d'améliorer les systèmes et les processus, et sur l'investissement dans le perfectionnement professionnel et les

connaissances organisationnelles du personnel, afin de maintenir un service de la plus haute qualité.

- En 2005-2006, nous avons continué d'enrichir notre bibliothèque, laquelle est consacrée aux domaines de la résolution des conflits commerciaux et du commerce international. Ainsi, une somme d'environ 16 500 \$ a servi à cette fin. Le regroupement de tous ces ouvrages en un seul endroit est sans pareil; les membres des groupes spéciaux, les étudiants et les chercheurs universitaires y ont accès (voir la section 2.3.6).

2.3.5 Transparence et responsabilité

Les travaux à cet égard portent sur le partage de l'information et sur la mise de l'avant d'une culture organisationnelle qui consacre le principe de processus clairs de gestion et de reddition de comptes à la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, au gouvernement et à la population. Ils concernent également l'aide offerte à la Commission pour la sélection des membres des groupes spéciaux et les fonctions sans liens avec la gestion des différends, par exemple la participation au groupe de travail sur les questions relatives au chapitre 19 de l'ALÉNA.

À cette fin, la Section canadienne :

- a contribué à faire connaître les objectifs et les réalisations du Canada sur le plan du libre-échange, et ce, auprès de tous les ordres de gouvernement, du secteur privé, des organismes sans but lucratif, des particuliers et des médias, grâce à une bonne communication, en particulier de la part du secrétaire;
- a continué d'utiliser son site Web pour diffuser de l'information sur la résolution de conflits. Le site tripartite [www.nafta-sec-alena.org] a reçu plus de 1,84 million de visiteurs ces trois dernières années, et celui de la Section canadienne (www.nafta-sec-alena.org/canada/index_f.aspx) en a eu 136 617. Les visiteurs viennent du Canada et de partout ailleurs dans le monde. La forte fréquentation des sites peut s'expliquer par leur facilité d'accès et le vaste volume d'information maintenant disponible. Le site Web s'est révélé une solution peu coûteuse et rapide de diffusion de l'information. À cet égard, l'offre d'abonnement à un bulletin, il y a deux ans, a attiré plus de 1 600 internautes. Dans cette publication, on fait part des nouvelles contestations soumises à un groupe spécial et des décisions rendues.

2.3.6 Efficacité opérationnelle

La Section canadienne apporte aux groupes spéciaux avec lesquels elle travaille un soutien administratif d'ordre financier et coordonne par conséquent, avec les autres sections nationales, le paiement et le remboursement de toutes les dépenses liées aux examens des groupes spéciaux. Elle s'efforce également d'améliorer la disponibilité des documents déposés et des décisions des groupes spéciaux.

À cette fin, la Section canadienne :

- a apporté un soutien administratif d'ordre financier aux groupes spéciaux et aux comités;
- a numérisé les archives mexicaines et les a intégrées à la base de données du greffe du Secrétariat, laquelle peut être consultée sur Internet par le personnel. Au moment de rédiger le présent rapport, des pourparlers étaient en cours avec la Section étasunienne en vue de la numérisation de ses archives, lesquelles remontent à 1989 pour l'ALÉ et à 1994 pour l'ALÉNA;
- a poursuivi le processus d'homologation ISO 9001 (2000). Le tout devait être terminé en mars 2006, mais l'échéance a été reportée à décembre 2006 parce que le personnel a changé et les ressources étaient insuffisantes;
- a mis à la disposition du grand public la collection de son centre de référence grâce à une entente de prêt conclue avec les bibliothèques municipales (consulter http://www.nafta-sec-alena.org/Canada/index_f.aspx?ArticleID=534).

2.4 Rendement financier

Tableau 1 - Crédits votés

Ce tableau explique comment le Parlement a accordé des crédits au Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne et reprend essentiellement le tableau sommaire du Budget principal des dépenses.

Sommaire des crédits approuvés (en milliers de dollars)				
Crédit		2005-2006		
		Dépenses prévues	Dépenses totales autorisées	Dépenses réelles 2005-2006
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne				
15	Dépenses du programme*	2 750	2 792	1 861
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	206	142	142
	Total	2 956	2 934	2 003

* Le Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne, coordonne et gère les fonds obtenus par le Conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles (CRCMLO). Le Conseil est financé par des contributions volontaires des ministères et organismes fédéraux. De plus, durant l'exercice financier 2005-2006, le Conseil du Trésor a octroyé au CRCMLO 41 667\$ dans le cadre du Fonds d'innovation en matière de langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, et de ce montant 28 525 \$ a été dépensé.

Tableau 2 - Évolution des dépenses

Ce tableau compare les données du Budget principal des dépenses, des dépenses prévues, du total des autorisations et des dépenses réelles du plus récent exercice terminé, de même que les dépenses réelles du Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne pour les deux exercices précédents.

Comparaison par année des dépenses prévues et des dépenses réelles (en milliers de dollars)					
2005-2006					
	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses autorisées 2005-2006	Dépenses réelles 2005-2006
Administration du règlement des différends	2 119	1 646	2 956	2 934	2 003
Total	2 119	1 646	2 956	2 934	2 003

Tableau 3 - Coût net du programme

Ce tableau montre le coût net du Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne. Il indique tout d'abord les dépenses réelles et additionne les services reçus à titre gracieux afin d'arriver au coût net du Secrétariat pour les Canadiens.

Coût net du programme (en milliers de dollars)	
2005-2006	
Dépenses totales réelles	2 003
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	152
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	51
Total partiel	203
Moins : Recettes non disponibles	0
Coût net du programme pour 2005-2006	2 206

Tableau 4 - États financiers

Les états financiers complets du Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne figurent à l'**annexe C**. Les états financiers suivent la méthode de la comptabilité d'exercice. Les informations supplémentaires non vérifiées, quant à elles, font l'objet d'une comptabilité de trésorerie modifiée, afin de respecter un mode d'établissement de rapports basé sur les crédits. La note 3 à la page 30 des états financiers explique les divergences dues à l'application de ces deux méthodes comptables.

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

3.1 Aperçu

- **Mandat**
 - Apporter un soutien administratif aux groupes spéciaux et aux comités;
 - Prêter assistance à la Commission de libre-échange de l'ALÉNA (voir l'annexe A).

- **Résultat stratégique**
 - Un procédure de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada (un aperçu des dispositions relatives au règlement des différends de l'ALÉNA est donné dans le site http://www.nafta-sec-alena.org/DefaultSite/index_f.aspx?ArticleID=8).

- **Taille**
 - Dépenses réelles de 2005-2006 = 2 003 000 \$
 - Nombre d'ETP = 12

- **Rôle**
 - Administrer les mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux en fournissant des services de greffe et en dispensant des conseils en ce qui a trait aux règles de procédure, au Code de conduite et aux lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts qui s'appliquent aux groupes de spécialistes qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis;
 - Administrer les règlements de différends de concert avec la ou les autres sections nationales concernées, lorsqu'une décision rendue par les autorités chargées des enquêtes (Agence des services frontaliers du Canada et Tribunal canadien du commerce extérieur, au Canada par exemple) est portée en appel, et administrer également les différends entre États mettant en cause deux des parties à l'Accord ou les trois.

- **Liens hiérarchiques**
 - Rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international.
(Voir le tableau des responsabilités à la section 3.7.)

3.2 Qui sommes-nous?

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique en son genre établi par la Commission du libre-échange en vertu de l'article 2002 de l'ALÉNA. Il est constitué des sections nationales canadienne, étasunienne et mexicaine.

3.3 Où sommes-nous?

Les sections nationales, « miroirs » les unes des autres, ont leur siège à Ottawa, à Washington et à Mexico et elles sont dirigées chacune par une ou un secrétaire nommé par le gouvernement de leur pays respectif.

3.4 Comment sommes-nous organisés?

Chaque section tient un greffe de type judiciaire en ce qui concerne les procédures des groupes spéciaux et des comités. Les sections nationales concernées par les procédures administrent celles-ci en commun et se partagent de façon égale toutes les dépenses qui y sont liées. C'est pourquoi elles ont uniformisé le fonctionnement de leurs greffes respectifs, leurs pratiques comptables et la gestion de leurs documents. De plus, elles ont mis au point et administrent conjointement le Système intégré d'information du greffe et le site Internet trilatéral de l'ALÉNA, qui est hébergé par la Section canadienne. Donc, pour que la Section canadienne soit vraiment efficace, il est essentiel qu'elle entretienne de bonnes relations avec ses pendants étasunien et mexicain.

3.5 Rôles

L'administration des dispositions relatives au règlement des différends prévues dans les accords désignés (voir l'annexe A) comporte, pour la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, d'assurer un soutien professionnel et consultatif aux groupes spéciaux et aux comités, et de coordonner tous les aspects administratifs et financiers du processus.

En plus de l'assistance qu'elle offre à l'appui du processus de règlement des différends, la Section canadienne facilite le fonctionnement des accords en fournissant des services d'information et des services professionnels. Certaines initiatives sont menées dans ce but: création d'un site Web, tenue d'une bibliothèque et d'un centre de référence, recherche et analyse des questions commerciales internationales et collaboration avec les autres sections nationales pour l'établissement de structures de gestion, de politiques et de procédures, par exemple.

3.6 Politique sur les voyages

Autorisations spéciales de voyager

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA se conforme aux Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor.

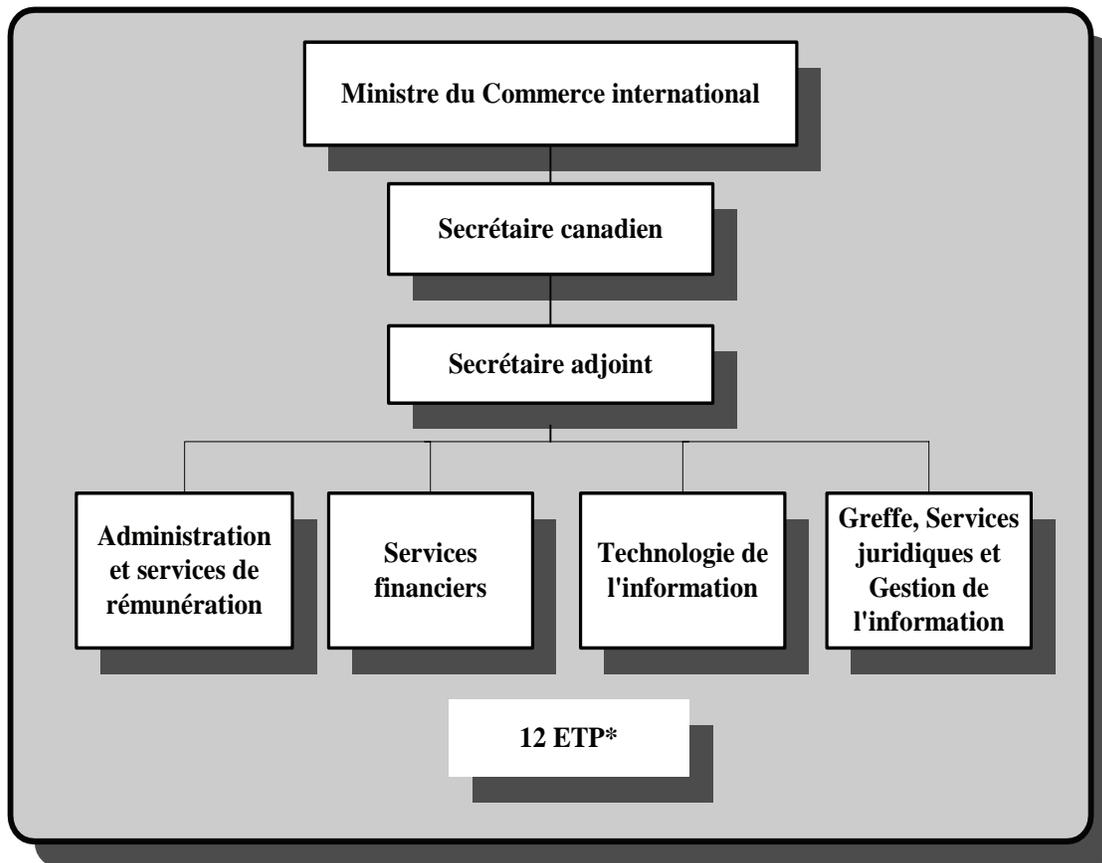
Directive sur les voyages, les taux et les indemnités

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA se conforme à la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du Secrétariat du Conseil du Trésor.

3.7 Tableau des responsabilités

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a un seul programme et un seul secteur d'activité. Sur le plan financier, elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international (voir la figure 1).

Figure 1 - Structure organisationnelle de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA



* Équivalents temps plein (ETP) : Un équivalent temps plein est une unité de mesure des ressources humaines et fait référence à l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent. Les ETP ne sont pas soumis au contrôle du Conseil du Trésor mais sont inscrits dans la Partie III du Budget des dépenses pour justifier les besoins financiers consacrés au personnel.

Mandat du Secrétariat de l'ALÉNA

Le mandat du Secrétariat est énoncé à l'article 2002.3 de l'ALÉNA :

Le Secrétariat :

- a) *prêtera assistance à la Commission;*
- b) *assurera un soutien administratif*
 - i) *aux groupes spéciaux et aux comités institués en vertu du chapitre 19 (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et*
 - ii) *aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
- c) *selon les directives de la Commission,*
 - i) *appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord, et*
 - ii) *facilitera de façon générale le fonctionnement du présent accord.*

Le mandat de la Section canadienne a été élargi en 1997 et de nouveau en 2002 de manière à englober l'administration des processus de règlement des différends convenus dans les accords commerciaux suivants :

- l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI);
- l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC);
- l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica (ALÉCCR).

Les lois suivantes régissent le travail de la Section canadienne :

- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain;*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation;*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël;*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili;*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.*

Principes directeurs

<p><i>Engagement à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative</i></p>	<p>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange et les autres accords bilatéraux pertinents, conformément aux directives des parties, d'une manière qui assure l'impartialité de la procédure administrative, ainsi que l'équité et la sécurité du processus.</p>
<p><i>Engagement à assurer la qualité du service</i></p>	<p>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend maintenir le plus haut niveau de qualité qui soit concernant l'administration de toutes les procédures de règlement des différends, et investir dans les technologies de l'avenir.</p>
<p><i>Soutien aux parties prenantes</i></p>	<p>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend appuyer les parties prenantes au règlement des différends et leur fournir des services de manière impartiale, adaptée, accessible et rapide.</p>
<p><i>Transparence et responsabilité</i></p>	<p>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend promouvoir une culture institutionnelle axée sur la transparence des processus de gestion et sur la responsabilité, tant à l'égard de la Commission du libre-échange que du public.</p>
<p><i>Efficacité opérationnelle</i></p>	<p>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend diversifier les modes de prestation de ses services afin d'améliorer l'accès à l'information et l'échange d'informations et de perfectionner ses pratiques opérationnelles.</p>
<p><i>Apprentissage continu</i></p>	<p>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend avoir à son service des employés professionnels et motivés et leur offrir des perspectives de carrière grâce à l'apprentissage continu.</p>

États Financiers

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	23
État des résultats (non vérifié)	24
État de la situation financière (non vérifié)	25
État de l'avoir du Canada (non vérifié)	26
État des flux de trésorerie (non vérifié)	27
Notes complémentaires (non vérifiées)	28

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Secrétariat. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Secrétariat. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport ministériel sur le rendement du Secrétariat concorde avec les états financiers ci-joints à l'exception de ce qui suit:

Après avoir soumis la balance de vérification finale et les Comptes publics, la direction a eu connaissance qu'une erreur c'était glissée dans le calcul de la dépense d'amortissement et dans la présentation des indemnités de vacance et congés compensatoires à payer de l'exercice courant et précédent. Ces états financiers tiennent compte des montants et de la présentation corrigés.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le Secrétariat.

Les états financiers du Secrétariat n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Le Secrétaire,

L'agent financier supérieur,

François Raynauld, Ph.D.
Ottawa, Ontario
15 août 2006

Daniel Plourde
Ottawa, Ontario
15 août 2006

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

État des résultats (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2006	2005
Charges		
Salaires et avantages sociaux	974 533	947 200
Services professionnels et spéciaux	825 212	567 055
Installations	196 225	159 430
Communications, déplacements et réinstallations	92 213	94 178
Amortissement	34 366	46 598
Mobilier et matériel	32 566	18 552
Fournitures et approvisionnements	30 316	32 137
Autres	2 742	14 216
Réparations et entretien	12 281	13 576
Informations	11 942	11 413
Locations d'équipements	5 621	10 673
Total des charges	2 218 017	1 915 028
Revenus divers	-	1 761
Coût de fonctionnement net	2 218 017	1 913 267

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

État de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars

(en dollars)

	2006	2005
Actifs		
Actif financier		
Débiteurs et avances (note 4)	179 443	130 801
Total de l'actif financier	179 443	130 801
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	52 317	49 556
Total de l'actif non financier	52 317	49 556
TOTAL	231 760	180 357

Passifs

Passifs		
Créditeurs et charges à payer	668 881	494 898
Indemnités de vacances et congés compensatoires	77 145	89 747
Indemnités de départ (note 6)	212 254	157 940
Total	958 280	742 585

Avoir du Canada	(726 520)	(562 228)
TOTAL	231 760	180 357

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

État de l'avoir du Canada (non vérifié)

au 31 mars
(en dollars)

	2006	2005
Avoir du Canada, début de l'exercice	(562 228)	(153 447)
Coût de fonctionnement net	(2 218 017)	(1 913 267)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	2 002 963	1 646 746
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	(152 972)	(317 371)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7a)	203 734	175 111
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(726 520)	(562 228)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2006

2005

Activités de fonctionnement

<i>Coût de fonctionnement net</i>	2 218 017	1 913 267
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(34 366)	(46 598)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	(203 734)	(175 111)
	1 979 917	1 691 558
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	48 642	(122 074)
Augmentation du passif	(215 695)	(262 425)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	1 812 864	1 307 059

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	37 127	22 316
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	37 127	22 316

Activités de financement

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(1 849 991)	(1 329 375)
---	--------------------	--------------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE

Notes complémentaires (non vérifiées)

1. Mandat et objectifs

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique en son genre. Créé par la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, il se compose des sections nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique. Le mandat du Secrétariat est exposé à l'article 2002.3 de l'ALÉNA.

L'objectif du programme de la section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA consiste à mettre en œuvre les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC) et de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica (ALÉCCR) en appuyant les groupes spéciaux institués en vertu de chacun des accords et en maintenant un greffe de type judiciaire où sont déposées les procédures des groupes spéciaux, des comités et des tribunaux établis aux termes de chacun des accords.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires – Le Secrétariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Secrétariat ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Secrétariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Secrétariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le Secrétariat. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où l'opération est traitée par le Trésor.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emplois respectives.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) *Avantages sociaux futurs*

i. Prestation de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Secrétariat au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Secrétariat découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Secrétariat n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii. Indemnités de départ: Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) *Les débiteurs et les avances* sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) *Opérations en devises*

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars.

(i) *Immobilisations corporelles* – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 500 \$ sont comptabilisées selon leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Meubles et équipements	5 ans
Logiciels d'informatique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(j) *Incertitude relative à la mesure* – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Secrétariat diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivant:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours:	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net	2 218 017	1 913 267
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement	(203 734)	(175 111)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	12 602	(34 978)
Amortissement des immobilisations corporelles	(34 366)	(46 598)
Indemnités de départ	(54 314)	(11 074)
Activités à coût partagé (note 7)	28 525	(17 626)
Autres	(894)	(3,450)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	37 127	22 316
Crédits de l'exercice en cours utilisés	2 002 963	1 646 746

b) Crédits de l'exercice en cours utilisés

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en dollars)	
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	2 750 000	2 751 000
Crédit 15b - Budget supplémentaire		113 450
Mandats spéciaux (note 7)	41 667	-
Montants législatifs	141 792	150 389
Moins :		
Crédits annulés : Fonctionnement	(930 496)	(1 368 093)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	2 002 963	1 646 746

3. Crédits parlementaires (suite)

(c) Rapprochement de l'encaisse nette
fournie par le gouvernement et des
crédits de l'exercice en cours utilisés

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 849 991	1 329 375
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	(48 642)	118 624
Variation des créditeurs et des charges à payer	215 695	262 426
Activités à coût partagé (note 7)	28 525	(17 626)
Autres ajustements	(42 606)	(46 053)
	<u>152 972</u>	<u>317 371</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u><u>2 002 963</u></u>	<u><u>1 646 746</u></u>

4. Débiteurs

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances:

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en dollars)	
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	125 872	72 631
Débiteurs de l'extérieur	52 821	57 420
Avances aux employés	750	750
Total	<u><u>179 443</u></u>	<u><u>130 801</u></u>

5. Immobilisations corporelles

(en dollars)

Catégorie d'immobili- sations	Coût			Amortissement cumulé			2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisi- tions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortisse- ment	Solde de clôture		
Meubles et équipement	110 522	5 125	115 647	100 511	5 527	106 038	9 609	10 011
Matériel informatique	276 680	17 377	294 057	240 234	23 303	263 537	30 520	36 446
Logiciels d'informatique	-	14 625	14 625	-	2 437	2 437	12 188	-
Améliorations locatives	58 127	-	58 127	55 028	3 099	58 127	-	3 099
Total	<u>445 329</u>	<u>37 127</u>	<u>482 456</u>	<u>395 773</u>	<u>34 366</u>	<u>430 139</u>	<u>52 317</u>	<u>49 556</u>

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élève à 34 366 \$ (2005: 46 598 \$).

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite : Les employés du Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accroissent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Secrétariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006 les charges s'élèvent à 104 926 \$ (110 235 \$ en 2004-2005), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du Secrétariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ : Le Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	157 940	146 866
Charge pour l'exercice	54 314	11 074
Prestations versées pendant l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>212 254</u>	<u>157 940</u>

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Secrétariat conclut des opérations avec ces entités dans le cadre normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Secrétariat reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

(a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le Secrétariat reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Secrétariat :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en dollars)	
Installations	152 397	125 520
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	51 337	49 591
Total	<u>203 734</u>	<u>175 111</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficience de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offert par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne.

7. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en dollars)	
Débiteurs – Autres ministères et organismes	125 872	72 631
Créditeurs – Autres ministères et organismes	29 265	14 069

(c) Administration d'activités à coût partagé

Le Secrétariat de l'ALÉNA section canadienne coordonne et gère les fonds obtenus par le Conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles (CRCMLO). Le Conseil est financé par des contributions volontaires des ministères et organismes fédéraux. De plus, durant l'exercice financier 2005-2006, le Conseil du Trésor a octroyé au CRCMLO 41 667\$ dans le cadre du *Fonds d'innovation en matière de langues officielles* de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, et de ce montant 28 525 \$ a été dépensé.

COMMENT NOUS JOINDRE

Personnes-ressources et autres renseignements utiles :

Secrétaire
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne
90, rue Sparks, pièce 705
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
Téléphone : 613-992-9388
Télécopieur : 613-992-9392
Internet : www.nafta-sec-alena.org

Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne (au 22 septembre 2006) :

François Raynauld	Secrétaire	613-992-9382
Renée Lagacé	Adjointe exécutive	613-992-9382
Daniel Plourde	Secrétaire adjoint	613-992-9383
<hr/> <hr/>		
Feleke Bogale	Greffier	613-992-9384
Lucille Collard	Conseillère juridique	613-944-1651
Christine da Costa do Rego	Analyste financière	613-992-9385
Darryl Dass	Gestionnaire des systèmes	613-947-9311
(Vacant)	Greffier adjoint	
Collette Lavallée	Adjointe administrative	613-992-9388
Marie-France Meunier	Agente, Gestion des documents et de l'information	613-992-2303
(Vacant)	Commis aux écritures	
Christine Allain	Réceptionniste	613-992-9388

****Nos adresses de courriel : nom de famille au complet et première lettre du prénom, suivi de : @nafta-sec-alena.org (ex. : raynauldf@nafta-sec-alena.org).**